

Conseil d'administration – 28 juin 2010
tenu au Laboratoire central des ponts et chaussées

Compte rendu adopté par le conseil d'administration lors de la séance du 4 octobre 2010

Présents ou représentés (R):

● **Au titre des membres fondateurs**

École nationale des ponts et chaussées : Philippe Courtier, Gilles Robin (R), Serge Piperno,

ESIEE Paris : Dominique Perrin

Laboratoire central des ponts et chaussées : Hélène Jacquot-Guimbal

Université Paris-Est Marne-la-Vallée : Francis Godard, Laurence Bancel-Charensol

Université Paris-Est Créteil Val de Marne : Simone Bonnafous, Suzanne Pontier, Luc Hittinger

● **Au titre des personnalités qualifiées :**

- Bernard Saint-Girons

● **Au titre des membres associés :**

Pôle Advancity : Thierry Delarbre

Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité : Guy Bourgeois

Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort : Jean-Paul Mialot

Institut National de l'Audiovisuel : Marie Claire Amblard

Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris : Régis Vallée

Institut Géographique National : Michel Kasser

École Spéciale des Travaux Publics : Florence Darmon

● **Au titre des élus représentant les personnels de l'EPCS :**

Marine Daniel, excusée

● **Invités permanents :**

- Recteur de l'Académie de Créteil représenté par Mme Cuomo(R)

- Secrétaire général du ministère chargé de l'équipement représenté par Mme Bréhier (R) .

● **Invités :** Rémi Pochat, Françoise Giboteau, Bernard Morvan, Patricia Pol, Flora Sanchez

La séance est ouverte à 17 heures par son président

Ordre du jour :

- 1- Compte rendu CA du 12 avril 2010
- 2- Analyse du compte financier 2009
- 3- Décision budgétaire modificative 1
- 4- Inscriptions Doctorat 2010 – Adoption du télé-paiement
- 5- Décisions diverses
- 6- Projets de conventions
 - PRES/ANSES
 - PRES/ MEEDDM (VEFA projet Bienvenue)
 - PRES/ UPEMLV (délégation de travaux)
 - PRES/LOGIREP (gestion résidence international des chercheurs)
 - PRES/SCORE (restauration des personnels)
- 7- Emprunt national : présentation des projets
- 8- Questions diverses

Point n°1 : Approbation du compte rendu du précédent Conseil

Le conseil approuve à l'unanimité le projet de compte rendu du conseil du 12 avril 2010.

Point n°2 : Analyse du compte financier

- Bernard Morvan, agent comptable du PRES, présente l'analyse du compte financier 2009 en réponse à la demande formulée par les membres du conseil le 12 avril 2010. Les faits marquants de 2009 sont listés (page 1 du dossier), notamment l'augmentation des charges par rapport à 2008. L'agent comptable précise que cette augmentation correspond naturellement à une montée en puissance de l'établissement. On constate également une dégradation du taux d'exécution (40%) des dépenses. Le pourcentage d'investissement est en baisse alors que les dépenses augmentent. Cette variation en 2009 est expliquée par l'augmentation de la masse salariale qui est passée de 18 à 41 % en un an. Ce poste devrait continuer à croître dans les prochaines années par le transfert de compétences des établissements membres au PRES.

Les autres dépenses ont diminué ainsi que les produits financiers. Cependant, on note une certaine continuité dans l'exécution du budget. L'agent comptable attire l'attention des membres sur la relative fragilité de cet équilibre. La question de nouvelles ressources se pose, y compris l'utilisation de la dotation initiale. Auquel cas, le président précise qu'il faudra être en mesure de reconstituer ce capital.

- Est souhaité une séance ultérieure autour de la problématique : « Quels moyens pour quelle politique ? »

- Le président demande à l'agent comptable un état financier plus régulier (situation bimensuelle) pour pouvoir faire les choix stratégiques appropriés : états d'avancement des dépenses et perspectives.

Point n° 3 : Décision budgétaire modificative 1

Le président rappelle que la DBM 1 a été construite pour tenir compte des différents ajustements liés à la signature des conventions avec les fondateurs. Elle prend également en considération les inscriptions de doctorants à venir et les subventions accordées par la région. Le budget annuel du PRES est ainsi augmenté de 1 260 000€.

La présentation technique en est faite par Françoise Giboteau, secrétaire générale.

Bernard Saint-Girons informe les membres du conseil que les liquidateurs du Polytechnicum de Marne-la-Vallée auront terminé leur mission le 29 juin 2010, date du dernier conseil d'administration du G.I.P. Il est convenu que le solde (environ 100 000 euros) soit remis au PRES en transitant dans un premier temps par l'UPEMLV, membre du GIP Polytechnicum et membre fondateur du PRES. La seconde DBM, prévue en octobre, intégrera ces ressources.

Le conseil approuve à l'unanimité la décision budgétaire modificative 1.

- La secrétaire générale demande également la validation des mouvements de crédits entraînant ainsi une nouvelle répartition pour la seconde moitié de l'année.

Le conseil approuve à l'unanimité la validation des mouvements de crédits.

Il est proposé que ces questions soient à l'avenir directement déléguées au président.

Point n°4 : Inscriptions Doctorat 2010 – Adoption du télépaiement

En vue d'une procédure plus sécurisée et simplifiée, l'adoption du dispositif d'encaissement des droits d'inscription des doctorants par CB, en ligne, sur Internet, est présentée aux membres du conseil. Les prestataires proposés par le ministère des finances ont été consultés : la Caisse d'Epargne et la société PayBox semblent répondre aux attentes. Le télépaiement devrait être effectif dès septembre afin de permettre le bon déploiement de cette nouvelle fonctionnalité.

- Bernard Morvan, agent comptable du PRES et d'UPEMLV constate que ce déploiement est difficile techniquement et que certains tests se sont avérés bloquants pour les inscriptions à UPEMLV. Il évoque également la complexité induite par les paiements différés pour les écritures comptables.

- L'UPEC a également expérimenté le télépaiement pour la rentrée 2009-2010 non sans difficultés. Elle préconise une grande mobilisation, une organisation sans faille et une bonne anticipation. Cependant, le télépaiement est une plus-value non négligeable pour les doctorants et améliore la gestion pour les services de scolarité.

Le conseil approuve à l'unanimité l'adoption du principe du télépaiement.

Point n°5 : Décisions diverses à valider

- Le projet de décision créant un traitement informatisé de données à caractère personnel est présenté aux membres du conseil. La CNIL a donné un avis favorable et demande le vote du CA sur l'acte réglementaire. L'adoption de *Google Apps Education* serait à usage interne (personnels PRES et doctorants). Il est précisé que certaines associations de doctorants et chercheurs utilisent déjà ce système.

Agenda, messagerie, partage de documents seraient ainsi mis à la disposition des doctorants et des personnels du PRES.

Le conseil décide du report de ce vote. Il est demandé de procéder à des études complémentaires sur le service *Google Apps Education* destinées à sécuriser les procédures (vérification de l'interopérabilité de ce projet avec les autres briques du SI et la concordance avec le schéma directeur du PRES). Ces études seront à présenter au prochain conseil d'administration.

- Composition du Conseil Scientifique présentée par le vice-président du PRES : *le conseil valide la mise à jour de la fiche « missions, composition et fonctionnement du Conseil Scientifique » au 28 juin 2010 (nouveaux membres associés en 2009-2010).* Le président souhaite obtenir les conclusions des responsables pour le prochain Conseil Scientifique.

- Est demandé aux membres du conseil l'acceptation de la demande de subvention pour 4 doctorants et ingénieurs dans le cadre de leur participation à un groupe de réflexion chargé de définir les modalités de mise en œuvre du dispositif « Doctorant-Conseil ». La secrétaire générale rappelle que les responsables de ce dispositif sont Frédérique Pigeyre pour l'UPEC et Marie-Christine Combes pour l'UPEMLV et que les deux universités fondatrices transfèrent les dotations qu'elles ont reçues à ce titre au PRES Université Paris-Est.

Est également rappelé qu'il s'agit simplement d'une régularisation, la rémunération de ces personnes avec le dispositif classique « doctorant-conseil » n'étant pas contractuelle.

Les membres du conseil font part de leur accord vis-à-vis de ce dispositif, qui valorise le doctorat auprès des entreprises.

Point n°6 : Projets de conventions à valider

a. PRES/ANSES

L'adhésion de l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) comme membre associé d'Université Paris-Est est présentée aux membres du conseil. Cette nouvelle institution résulte de la fusion de l'AFSSA et de l'AFSSET ; elle s'implantera à Maisons-Alfort sur le site de l'ENVA et concourra au renforcement du pôle thématique *Santé et Société* d'Université Paris-Est.

Le conseil approuve à l'unanimité la convention entre Université Paris-Est et l'ANSES qui devient ainsi membre associé.

b. PRES/ MEEDDM (VEFA projet Bienvenue)

La demande est faite aux membres du conseil d'acquiescer dans l'ensemble immobilier Bienvenue une partie du bâtiment pour établir l'une des maisons du PRES et des locaux d'enseignement et de recherche de « l'Institut de la Ville ». La valeur estimée et retenue a été confirmée (21M€) avec l'engagement de la région ou révision du CPER de concourir à l'opération.

Le conseil approuve à l'unanimité la convention entre Université Paris-Est et le MEEDDM

c. PRES/ UPEMLV (délégation de travaux)

- Mise en œuvre du Plan Campus, rénovation de Copernic et fin de chantier sur ADER II. Le PRES délègue à UPEMLV les travaux et transfère l'enveloppe prévue à cet effet.

- Est rappelé que le PRES fait parti du comité de pilotage de ces opérations. Un assistant maîtrise d'ouvrage est en cours de recrutement pour la programmation et la traduction des besoins en termes techniques, il devra terminer sa mission pour la fin de l'année. Dans un second temps viendra la procédure « dialogue compétitif » avec le choix de trois opérateurs qui proposeront différents scénarios.

Le conseil approuve à l'unanimité la convention entre Université Paris-Est et l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée.

d. PRES/ LOGIREP

La convention d'exploitation des locaux de la résidence internationale permettant d'héberger des chercheurs ou des doctorants en mobilité et le BiCi (Bureau International des Chercheurs Invités) est présentée au CA. L'ouverture de la résidence sera effective au 1^{er} août 2010. Cette résidence est sans conteste une valeur ajoutée pour l'attractivité internationale du PRES, permettant des conditions d'accueil idéales.

- Élément de tarification : 18m² = 530€/mois sur unan, taxes et services inclus.

- Le président précise que l'attribution des 99 logements passe par le BiCi et qu'il n'y aura pas de territorialisation Créteil / Marne pour cette offre.

Le conseil approuve à l'unanimité la convention entre Université Paris-Est et LOGIREP

L'ENVA profite de cette occasion pour annoncer que des logements sur le campus de Maisons-Alfort devraient se libérer avec des possibilités d'accueil de chercheurs en mobilité à compter de 2011.

e. PRES/SCORE (restauration des personnels)

La convention tripartite entre le PRES / SCORE Services / École des Ponts ParisTech est présentée aux membres du conseil. Elle correspond à la prise en charge partielle par le PRES des frais de restauration de certains de ses personnels.

Le conseil approuve à l'unanimité la convention PRES/SCORE et valide ainsi les actes, signés ou à venir, du président lui permettant de faire bénéficier le personnel d'Université Paris-Est des installations du restaurant de l'École des Ponts ParisTech.

Point 7 : Emprunt national - présentation des projets

- Dans le cadre de l'Emprunt national, neuf projets autour des deux thématiques fortes du PRES, Ville, Environnement et leurs ingénieries / Santé et Société, sont présentés aux membres du conseil d'administration.

- Est à noter que le projet d'Institut d'excellence suscite l'intérêt du MEEEDDM. Un comité de pilotage est en place pour finaliser le contenu. Le président précise que le PRES aura besoin de 50% d'un apport autre que celui de l'Etat.

- Une concertation avec EPA Marne est en cours. Le PRES-UPE attend ses propositions.

- Le président évoque la nécessité d'aller au-delà du périmètre Université Paris-Est via des regroupements externes pour répondre aux appels à manifestation.

Les informations seront complétées lors du prochain conseil.

Point 8- Questions diverses

Statut du président du PRES : La proposition tendant à aligner le statut du président du PRES sur celui des présidents d'universités passées aux compétences élargies est validée.

Prochains conseils d'administration 2010 :

- lundi 4 octobre

- lundi 13 décembre